

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**

**3 May 2022**

**Special measures for protection from sexual exploitation and abuse**

*(ACABQ report A/76/774; report of the Secretary-General: A/76/702)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on special measures for protection from sexual exploitation and abuse.

The Committee notes that this progress report does not entail additional budgetary implications.

The Committee acknowledges the ongoing efforts to strengthen the United Nations system-wide response to sexual exploitation and abuse. In this connection, the Committee reiterates its view that introducing the progress reports of the Secretary-General in the main part of the session of the General Assembly could further underscore the holistic, cross-pillar and cross-cutting nature of matters related to sexual abuse and exploitation.

Moreover, in view of the measures undertaken thus far in respect of inter-agency coordination in the prevention of sexual exploitation and abuse, the Committee considers that future progress reports should provide a more comprehensive overview of such efforts. To this end, the Committee recommends that the Secretary-General, in his capacity as the Chair of the United Nations Chief Executives Board for Coordination: (a) encourage the universal adoption by United Nations system entities of a single background verification system of candidates; (b) take

a leading role in the development of initiatives for the assessment of implementing partners by the Secretariat; and (c) intensify his efforts to provide a full accounting of staff and financial resources dedicated to addressing sexual exploitation and abuse system-wide.

The Committee provides specific observations in its report, including on risk management, services to victims as well as the timely completion of investigations and the implementation of effective accountability measures.

Mr. Chairman,

The Committee expresses concern regarding the overall increased number of allegations, particularly involving implementing partners, and recommends that the General Assembly request the Secretary-General to strengthen efforts to monitor, address and report on allegations involving implementing partners. In respect of the upward trend in time taken to complete investigations, the Committee also encourages the Secretary-General to intensify his efforts to ensure the timely completion of investigations into cases of sexual exploitation and abuse.

In closing, Mr. Chairman, please allow me to reaffirm that one substantiated case of sexual exploitation and abuse is one case too many, and renew our shared commitment to the zero-tolerance policy.

Thank you, Mr. Chairman.

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**

**3 May 2022**

**Report on the results of the survey to support the review of the standard rate of reimbursement to troop- and police contributing countries**

*(ACABQ report: A/76/757)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the results of the survey to support the review of the standard rate of reimbursement to troop- and police contributing countries.

The Secretary-General's report (A/76/676) is submitted pursuant to General Assembly resolution 67/261. In this resolution, the Assembly approved the conclusions and recommendations of the Senior Advisory Group, as summarized in section IV of its report on rates of reimbursement to troop-contributing countries and related issues. The General Assembly, in its resolution 67/261, also approved the recommendation of the Senior Advisory Group that, once a new base has been approved, there should be a full review, with data gathered from a newly selected sample, every four years.

The Secretary-General's report contains the results of the quadrennial review of the common and essential additional personnel costs incurred by contributing countries in deploying their forces to United Nations peacekeeping missions, using June 2021 as the base month, as reflected in Table 2 of the report. According to the report, the weighted average across all five cost categories and reflecting the proportionate size of the individual contributions of the sample countries amounts to \$1,453.31 per person per month, a difference of \$25.31 compared with the current rate of \$1,428 per person per month approved by the General Assembly in its resolution 72/285. Upon enquiry, the Advisory Committee was informed that, based on the deployment levels as of 31 December 2021 and assuming that the approved rate was paid in full to all uniformed personnel deployed, the potential financial

implications of an increase of \$1 to the current rate of reimbursement would amount to \$839,880 per annum, equating to an estimated total of \$21,257,363 per annum for a difference of \$25.31.

In addition to the five mandated categories of costs, information on other costs incurred by the sample countries is listed in sections IV and V of the report of the Secretary-General. Upon enquiry, the Advisory Committee was informed that, as required by General Assembly 67/261, only the data on common and essential additional costs reported by participating troop- and police-contributing countries is collated and aggregated by category in the report of the Secretary-General. The weighted averages by cost category are presented for these reported common and essential additional reported costs.

The Secretary-General also indicates in that sample countries noted having incurred costs associated with post-deployment medical examinations and procedures that were specific to service in United Nations peacekeeping operations, including COVID-19 testing, other tests, psychological examinations, and counselling, which are not part in the overall medical costs. Most participating sample countries also reported costs incurred in administering the COVID-19 vaccine to uniformed personnel being deployed to United Nations peacekeeping operations, in line with the national mandates on vaccination in response to the pandemic and are not included in the overall amounts. The advisory Committee was informed that the United Nations does not currently require pre- or post-deployment psychological screening. Noting that any revisions to the current methodological framework for the quadrennial survey as agreed in resolution 67/261 remains under the exclusive purview of the General Assembly, the cost categories included in the current survey are as established by the General Assembly.

Mr. Chairman,

In concluding, the Advisory Committee is of the view that the consideration of the result of the survey to support the review of the standard rate of reimbursement to troop- and police contributing countries constitute policy matters to be decided by the General Assembly.

Thank you, Mr. Chairman.

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**

**3 May 2022**

**Post-traumatic stress disorder framework for uniformed personnel**

*(ACABQ report: A/76/782; report of the Secretary-General A/76/662)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the post-traumatic stress disorder framework for uniformed personnel.

At the outset allow me to recognize, on behalf of the Committee, the service of the uniformed personnel deployed to United Nations missions, and to reiterate the importance of the expeditious settlement of all death and disability claims, including PTSD claims.

The Committee notes that the proposal of the Secretary-General for the establishment of a reserve fund that would cover all death and disability claims, including PTSD claims, related to closed peacekeeping missions, is beyond the scope of the Committee's recommendations endorsed by the General Assembly. Additionally, the Committee considers that the annual estimated liability for PTSD compensation projected in the amount of \$51 million is not substantiated, and greatly exceeds the experience with both existing and expected PTSD claims. The Committee therefore recommends against the establishment of the proposed reserve.

Mr. Chairman,

The Committee considers that other compensation modalities could have been presented to enable a fuller consideration by the General Assembly. Reiterating its concern regarding the considerable number of outstanding PTSD claims, and the need to address the existing backlog as

soon as possible, the Committee considers, in particular, that the consolidated net cash balances of the closed peacekeeping missions with a net cash surplus may provide an opportunity to settle all long overdue payments to troop- and police-contributing countries, including existing PTSD claims related to closed missions. The Committee is of the view that the grant of spending authority against funds remaining in closed missions is a policy matter for the consideration of the General Assembly. Regarding new PTSD claims related to closed peacekeeping missions, the Committee considers that authorization could be given to pay compensation either from the interest of the peacekeeping reserve fund or through the support account.

As regards the payment of PTSD claims related to closed special political missions, the Committee considers that separate arrangements would be required and could include a pay-as-you-go approach or the use of the appendix D reserve under the regular budget. The Committee is of the view that any decision to expand the use of the appendix D reserve is a policy decision within the purview of the General Assembly.

Mr. Chairman,

The Committee emphasizes the importance of the principle of equal treatment of Member States, including with respect to access to PTSD compensation, and encourages the Secretary-General to make every effort to facilitate the claim submission process within existing resources, including the dedicated positions within the Department of Operational Support.

Lastly, as part of a sustainable and appropriate approach to the management of PTSD in uniformed personnel, the Committee encourages the Secretary-General to pursue further consultations to identify and maximize opportunities for prevention and mitigation within existing resources.

Thank you, Mr. Chairman.

**Déclaration du Président**  
**du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**  
**3 mai 2022**

**Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles**  
*(Rapport du Comité consultatif : A/76/774 ; rapport du Secrétaire général : A/76/702)*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité consultatif sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Le Comité note que le rapport de situation n'entraîne pas d'incidences budgétaires supplémentaires.

Le Comité prend note des mesures qui sont prises pour renforcer les moyens d'action du système des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. À cet égard, le Comité réaffirme qu'à son avis, le fait d'examiner les rapports de situation du Secrétaire général pendant la partie principale de la session de l'Assemblée générale pourrait permettre d'insister davantage sur la nature globale, multisectorielle et transversale des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

En outre, compte tenu des mesures prises jusqu'à présent en matière de coordination interorganisations pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le Comité considère que les prochains rapports de situation devraient en donner un aperçu plus complet. À cette fin, il recommande que le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : a) engage

l'ensemble des entités du système des Nations Unies à adopter un système unique de vérification des antécédents des candidats et candidates ; b) joue un rôle de premier plan pour trouver des idées en vue de l'évaluation des partenaires opérationnels par le Secrétariat ; c) redouble d'efforts pour fournir une comptabilité complète des ressources humaines et financières affectées à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'échelle du système.

Dans son rapport, le Comité fait certaines observations, notamment concernant la gestion des risques et les services aux victimes, et souligne qu'il importe que les enquêtes soient menées à bien dans les meilleurs délais et que des mesures soient prises pour garantir la responsabilité effective.

Monsieur le Président,

Le Comité se déclare préoccupé par l'augmentation générale du nombre d'allégations, en particulier celles impliquant des partenaires opérationnels, et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'intensifier les efforts visant à suivre et à traiter les allégations mettant en cause des partenaires opérationnels et à en rendre compte. Par ailleurs, en ce qui concerne la hausse générale de la durée des enquêtes, il encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour veiller à ce que les enquêtes sur les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles soient menées à bien dans les meilleurs délais.

En conclusion, Monsieur le Président, permettez-moi de réaffirmer qu'un cas avéré d'exploitation et d'atteintes sexuelles est toujours un cas de trop, et de renouveler notre attachement commun à la politique de tolérance zéro.

Monsieur le Président, je vous remercie.

**Déclaration du Président du**  
**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)**  
**Le 3 mai 2022**

**Rapport sur les résultats de l'enquête révisée sur le calcul des taux standard  
de remboursement aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police**

*(Rapport du Comité consultatif : A/76/757)*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité consultatif sur les résultats de l'enquête révisée sur le calcul des taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

Le rapport du Secrétaire général (A/76/676) est soumis en application de la résolution 67/261 de l'Assemblée générale. Dans cette résolution, l'Assemblée a approuvé les conclusions et recommandations qui sont résumées dans la section IV du rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents et les questions connexes. Dans sa résolution 67/261, l'Assemblée générale a également approuvé la recommandation du Groupe consultatif de haut niveau visant à ce qu'il soit procédé tous les quatre ans à un examen complet des données collectées auprès d'un nouvel échantillon de pays, dès lors qu'une nouvelle base de référence aura été approuvée.

On trouvera dans le rapport du Secrétaire général les résultats de l'enquête quadriennale sur les dépenses de personnel supplémentaires essentielles et communes engagées par les pays qui fournissent des contingents du fait de leur participation à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le mois de juin 2021 étant le mois de référence, comme il est indiqué dans le tableau 2 du rapport. Il ressort de ce rapport que la moyenne pondérée des cinq catégories de dépenses, compte tenu de l'importance proportionnelle des contributions de chacun des pays de l'échantillon, s'établit à 1 453,31 dollars par personne et par mois, soit 25,31 dollars de plus que

le taux de 1 428 dollars par personne et par mois approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/285. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur la base des effectifs déployés au 31 décembre 2021 et en partant de l'hypothèse que les remboursements sont effectués dans leur intégralité et au taux approuvé concernant tous les agents en tenue déployés, une augmentation de 1 dollar du taux actuel de remboursement pourrait coûter 839 880 dollars supplémentaires par an, et que, par conséquent, l'augmentation de 25,31 dollars par personne et par mois constatée engendrerait une augmentation globale de 21 257 363 dollars par an.

Des informations relatives aux autres frais engagés par les pays retenus dans l'échantillon, outre les cinq catégories de dépenses expressément prévues, figurent dans les sections IV et V du rapport du Secrétaire général. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, seules les données sur les dépenses supplémentaires essentielles et communes communiquées par les pays participants qui fournissent des contingents ou du personnel de police sont collectées et regroupées par catégorie dans le rapport du Secrétaire général. Les moyennes pondérées par catégorie de dépenses sont présentées pour les dépenses supplémentaires essentielles et communes qui ont été communiquées.

Le Secrétaire général indique également que des pays retenus dans l'échantillon ont fait état de dépenses engagées au titre d'exams et d'actes médicaux qui sont propres au déploiement auprès d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies et qu'il a fallu effectuer après le déploiement, notamment des tests, y compris de dépistage de la COVID-19, et des exams et consultations psychologiques, qui n'ont pas été inclus dans les montants globaux au titre des frais médicaux. La plupart des pays retenus dans l'échantillon ont également fait état de coûts en lien avec la vaccination contre la COVID-19 des membres du personnel en tenue déployés auprès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Découlant des obligations de vaccination imposées au niveau des pays en réponse à la pandémie, ces dépenses ne sont pas prises en compte dans les montants globaux. D'après les informations obtenues par le Comité consultatif, l'ONU n'exige pas actuellement d'évaluation psychologique avant ou après le déploiement. Notant que toute révision du cadre méthodologique qui préside actuellement à l'enquête quadriennale, tel que convenu dans la résolution 67/261, reste de la compétence exclusive de l'Assemblée générale, les

catégories de dépenses incluses dans l'enquête actuelle sont celles établies par l'Assemblée générale.

Monsieur le Président,

En conclusion, le Comité consultatif est d'avis que l'examen des résultats de l'enquête révisée sur le calcul des taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police est une question de politique générale qui relève de la compétence de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, je vous remercie.

**Déclaration du Président**

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)**

**Le 3 mai 2022**

**Cadre relatif aux troubles post-traumatiques touchant le personnel en tenue**

*(Rapport du Comité consultatif : A/76/782 ; rapport du Secrétaire général : A/76/662)*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur le cadre relatif aux troubles post-traumatiques touchant le personnel en tenue.

Permettez-moi tout d'abord de rendre hommage, au nom du Comité, aux membres du personnel en tenue déployés dans les missions des Nations Unies, et de souligner à nouveau combien il importe que toutes les demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité, y compris s'agissant de troubles post-traumatiques, soient réglées dans les meilleurs délais.

Le Comité note que la proposition du Secrétaire général tendant à établir un fonds de réserve qui couvrirait les coûts de toutes les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, y compris s'agissant de troubles post-traumatiques, liées aux missions de maintien de la paix clôturées, sort du cadre des recommandations qu'il a formulées et qui ont été approuvées par l'Assemblée générale. En outre, le Comité estime que le montant annuel de 51 millions de dollars prévu au titre de l'indemnisation des troubles post-traumatiques n'est pas justifié et qu'il dépasse largement les montants aussi bien des indemnités déjà versées que de celles qui pourraient être versées à l'avenir. Le Comité recommande donc de ne pas créer le fonds proposé.

Monsieur le Président,

Le Comité estime que d'autres modalités auraient pu être présentées pour permettre à l'Assemblée générale d'approfondir son examen. Il reste préoccupé par le nombre considérable de demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques en attente et souligne qu'il importe de rattraper le retard accumulé aussi rapidement que possible. En particulier, il estime que les soldes de trésorerie nets consolidés des missions de maintien de la paix terminées affichant un excédent de trésorerie net peuvent servir au règlement de toutes les sommes dues depuis longtemps aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, y compris des indemnités pour troubles post-traumatiques concernant des missions achevées. Le Comité est d'avis que l'autorisation de dépenser les soldes des missions terminées est une question de politique générale devant être soumise à l'Assemblée générale. En ce qui concerne les nouvelles demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques se rapportant à des missions de maintien de la paix terminées, le Comité estime que l'on pourrait autoriser leur règlement au moyen soit des intérêts du fonds de réserve pour le maintien de la paix, soit du compte d'appui.

Pour ce qui est du versement d'indemnités pour troubles post-traumatiques concernant des missions politiques spéciales dont le mandat est terminé, le Comité consultatif estime qu'il faudrait prévoir des dispositions distinctes, qui pourraient inclure un dispositif de financement par répartition ou le recours au fonds de réserve prévu à l'appendice D dans le cadre du budget ordinaire. Il est d'avis que toute décision visant à élargir l'utilisation du fonds de réserve est une décision de politique générale qui relève de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président,

Le Comité souligne l'importance du principe de l'égalité de traitement des États Membres, y compris s'agissant de l'accès aux indemnités pour troubles post-traumatiques, et encourage le Secrétaire général à tout mettre en œuvre pour faciliter la procédure de soumission des demandes au moyen des ressources existantes, dont les postes qu'il est proposé de créer au Département de l'appui opérationnel.

Enfin, dans le cadre d'une approche pérenne et appropriée de la gestion des troubles post-traumatiques touchant le personnel en tenue, le Comité encourage le Secrétaire général à poursuivre les consultations en vue de recenser les possibilités de prévention et d'atténuation de ces troubles et d'en tirer le meilleur parti, dans la limite des ressources existantes.

Monsieur le Président, je vous remercie.